



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

N° : 2023/2411/06

**OBJET : MODIFICATION
SIMPLIFIÉE DU PLU :
BILAN DE CONCERTATION
ET APPROBATION**

Le vendredi 24 novembre 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à J. BUISSON), Anne-Marie ALLOIN, Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20231124-2023241106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian ALLOIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté municipal en date du 23 juin 2023, il a prescrit la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui avait été approuvé le 30 mai 2017. Cette procédure de modification simplifiée du PLU a été engagée en vue de supprimer les emplacements réservés n°3 et 4. Le projet de modification simplifiée du PLU a été notifié à la Préfecture de la Loire et aux personnes publiques associées (PPA) le 20 juillet 2023. Seuls ont répondu à cette notification le SCOT du Roannais, la Chambre d'Agriculture, l'UDAP de la Loire, le SIADEP ; mais aucun d'entre eux n'a émis d'observation.

Les modalités de la mise à disposition ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2023 et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Le projet de modification simplifiée du PLU et les avis émis par les PPA ont été mis à disposition du public du 16 octobre au 17 novembre 2023 inclus.

Le bilan de cette mise à disposition est le suivant : aucune observation n'a été émise, sous quelque forme que ce soit. Seule une personne est venue consulter le dossier en mairie le 15 novembre 2023, mais n'a pas souhaité émettre d'observation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Tire le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU et des avis émis par les PPA, qui n'a fait apparaître aucune observation,
2. Examine et approuve la modification simplifiée du PLU,
3. Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités légales de publicité de la présente délibération et à signer tout document rendu nécessaire par cette même délibération.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Christian ALLOIN

[Publié sur Internet le 22 décembre 2023](#)